

Entretien Professionnel - Découvrez un outil simple à destination des TPE et PME du transport

Dans le cadre de la loi du 05 mars 2014, l'entretien professionnel est devenu obligatoire pour toutes les entreprises.

À réaliser tous les 2 ans, il a pour objectifs de construire, en concertation avec le salarié, son projet professionnel, en cohérence avec les besoins de l'entreprise et les évolutions du secteur d'activité, et de s'assurer que le salarié :

- Suive au moins une action de formation tous les 6 ans,
- Acquière des éléments de certification par la formation ou par une Validation des Acquis de l'Expérience (VAE),
- Bénéficie d'une progression salariale ou professionnelle.

L'OPCA Transports et Services, en collaboration avec la CPNE et la DGEFP, et les organisations professionnelles et syndicales, ont développé dans le cadre de l'ADEC National des transports routiers, un outil ergonomique et intuitif de gestion des entretiens professionnels.

Cet outil a pour vocation de répondre aux problématiques des TPE-PME liées à la mise en œuvre de cet entretien.

Le suivi des campagnes d'entretiens et de vos obligations d'employeur, le recensement des souhaits de développement professionnel de vos salariés, la conservation des entretiens ne seront plus une préoccupation grâce à cette application qui vous permettra de faire de cet entretien une opportunité dans la cadre du développement de votre entreprise.

Découvrez l'outil : [En cliquant ICI](#)

En complément et pour vous accompagner dans cette démarche, un guide explicatif a été réalisé :

Découvrez l'outil : [En cliquant ICI](#)